

GUIDE PRATIQUE | BALUCHONNAGE

Baluchonnage de nuit : sécuriser le relais à domicile

Prévenir les chutes, l'errance, l'angoisse et les situations urgentes pendant la nuit.

MEDIWALK®

Des repères clairs pour préparer le relais à domicile.

L'essentiel

Décrivez les heures de coucher, les réveils, les levers, les passages aux toilettes, les douleurs, la déambulation et les habitudes qui apaisent.

Ce guide en 3 repères

Prévenir les chutes

Dégagez les circulations, vérifiez l'éclairage, les chaussures, les tapis et l'accès aux toilettes. Signalez les aides techniques utilisées.

Déambulation et sorties

Expliquez les signes précurseurs, les mots qui rassurent et les accès à surveiller. Toute mesure de restriction doit respecter la personne et le cadre professionnel.

Médicaments et urgences

Préparez une liste à jour, les coordonnées médicales et des consignes écrites. Le relayeur ne doit pas improviser un acte non prévu.

Préparer la démarche

Médicaments et urgences

Préparez une liste à jour, les coordonnées médicales et des consignes écrites. Le relayeur ne doit pas improviser un acte non prévu.

Protéger aussi le repos de l'aidant

Définissez ce qui justifie un appel immédiat et prévoyez un contact secondaire pour les questions non urgentes.

À retenir

La disponibilité, le prix et les financements doivent toujours être confirmés par écrit pour la situation concernée.

Questions fréquentes

Le relayeur reste-t-il éveillé toute la nuit ?

Cela dépend de la prestation et doit être précisé dans le devis et la convention.

Comment préparer les réveils nocturnes ?

Transmettez les horaires, les causes habituelles et les stratégies d'apaisement.

Qui appeler en cas de chute ?

La procédure écrite doit préciser les proches, professionnels et services d'urgence à contacter.

Peut-on sécuriser les portes ?

Toute mesure doit être proportionnée, respectueuse des droits et discutée avec le service.

La garde de nuit est-elle un baluchonnage ?

Pas toujours. Les modalités, la continuité et le cadre peuvent différer selon le service.

Sources officielles

Décret n° 2025-827 du 19 août 2025 - Légifrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2025/8/19/TSSA2510077D/jo/texte>

Avoir du temps libre : relayage et répit à domicile

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/se-preserver/avoir-du-temps-libre>

APA à domicile et majoration pour le répit

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

Plateformes d'accompagnement et de répit

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/a-qui-s-adresser/les-plateformes-d-accompagnement-et-de-repit>

Contenu informatif, sans diagnostic ni promesse de financement. En cas d'urgence ou de danger immédiat, contactez le 15 ou le 112.

Version web : <https://www.mediwalk.fr/baluchonnage-nuit-securite-domicile.html>